



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



Communiqué

Prise de position commune quant à l'avenir de Liberty Steel au Luxembourg (3 mars 2022)

Le ministère de l'Économie ainsi que les syndicats LCGB et OGB-L ont pris acte qu'en Belgique le procureur du Roi vient de demander la révocation du plan de réorganisation judiciaire de Liberty Steel pour les usines de Tilleur et de Flémalle. Il appartient désormais au tribunal de l'entreprise de Liège de se prononcer au sujet de cette demande de révocation du plan de réorganisation judiciaire et donc, à terme, sur la dissolution des entités belges du groupe Liberty Steel qu'elle pourrait entraîner.

Après les nombreux rebonds tant judiciaires que financiers et économiques concernant les entités de Liberty Steel au cours des derniers douze mois, les syndicats et le ministère de l'Économie notent que la procédure déclenchée par le procureur du Roi apportera à terme une clarté juridique quant à l'avenir des sites belges.

Côté luxembourgeois les syndicats et le ministère de l'Économie continuent à œuvrer activement ensemble pour maintenir des activités sidérurgiques et préserver l'emploi sur le site de Dudelange en prenant en considération toutes les options possibles, y compris la reprise par un autre acteur industriel.

Communiqué par le ministère de l'Économie, le LCGB et l'OGB-L